

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 12 octobre 2023

Situation hydrologique sur le bassin de la Garonne au 11 octobre 2023

L'extrême sécheresse des mois de septembre et octobre amène à une situation tendue sur tout le bassin de la Garonne. Avec les fortes chaleurs et l'absence de pluies en ce début d'automne, le tarissement des cours d'eau s'accélère, y compris sur les grands cours d'eau. Le soutien d'étiage de la Garonne a été mobilisé de manière soutenue aux mois d'août et septembre. Il est actuellement de 13 m³/s au total pour soutenir les débits en Garonne moyenne et aval, où la situation est la plus tendue, ce qui est un rythme de déstockage particulièrement élevé pour la saison. Malgré ces lâchers exceptionnels, les débits en Garonne ne peuvent plus être maintenus au-dessus des seuils d'alerte.

La stratégie opérationnelle de soutien d'étiage

Les lâchers, exceptionnels pour un mois d'octobre, sont possibles grâce au contrat de coopération signé entre l'État, le Sméag, l'Agence de l'eau et EDF et qui sécurise les moyens de soutien d'étiage sur la période 2022-2024 avec 30% de volume en plus et un doublement de la capacité en débit par rapport aux moyens historiques. Aujourd'hui, **53 millions de mètre cubes ont été déstockés, soit près de 75 % du stock disponible**. Cela pourrait laisser craindre, en l'absence de mesures de limitation des lâchers, un épuisement des stocks avant le 31 octobre, au vu des prévisions de Météo-France.

En conséquence, **le comité stratégique restreint du soutien d'étiage de la Garonne, réuni de manière exceptionnelle le 10 octobre 2023, a décidé d'ajuster la stratégie initiale au travers des objectifs visés et l'intensité des lâchers d'eau qui seront limités à compter du 11 octobre. Il s'agit de préserver les stocks et de soutenir les débits naturels jusqu'au 31 octobre.**

Des restrictions de prélèvements renforcées

Le tarissement naturel des rivières, difficilement compensé par un soutien d'étiage qui baisse également, conduit d'ores-et-déjà au franchissement des seuils d'alerte en plusieurs points du bassin, notamment en Garonne à Lamagistère. C'est pourquoi, de nouvelles restrictions des usages de l'eau entrent en vigueur sur l'axe Garonne le 14 octobre 2023 ¹.

Ces restrictions portent sur des interdictions de prélèvements directs en cours d'eau ou nappe d'accompagnement deux jours par semaine pour les usages agricoles, ainsi que sur les usages les moins prioritaires de l'eau potable. Elles concernent notamment l'agglomération toulousaine ou encore les prélèvements issus du canal latéral à la Garonne.

Face à cette situation de sécheresse sévère, tous les usagers industriels, domestiques et agricoles sont appelés à économiser au maximum la ressource en eau.

¹ <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-restrictions-sur-les-usages-de-leau-en-Haute-Garonne-a-partir-du-samedi-14-octobre-2023>

CONTACTS PRESSE

Préfecture

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31
service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Sméag

Marianne Ginesta (Tél : 05 62 72 76 05)
marianne.ginesta@sméag.fr

Bernard Leroy (Tél : 06 28 11 73 85)
bernard.leroy@sméag.fr